



CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport sur le préavis no 07/2025 – Budget 2026

Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Renens - François Delaquis - Président-rapporteur

Membres :

Bussigny - Michael Wyssa

Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud

Crissier – Patrick Voegelin, excusé

Ecublens – Nicolas Morel

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta

Saint-Sulpice – Oleg Yazyev, excusé

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

Elle s'est réunie le lundi 8 août 2025 à la salle des Commissions de la salle de spectacles de Renens et le lundi 25 août 2025 à la salle Meunière de l'hôtel de Police à Prilly.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Président du Codir, Mme Paola Kaeslin, vice-présidente du Codir, M. Luigi Sartorelli et M. Frédéric Strittmatter, membres du Codir, le Commandant Stefan Bérard et le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance, pour leur disponibilité et la qualité des échanges. Ils ont répondu à toutes les questions des commissaires.

Présentation du budget :

La croissance de la population du district a poursuivi sa croissance et va continuer ses prochaines années. Le tissu urbain se densifie et la croissance de l'activité économique va de pair. Le budget reflète cette croissance. La participation des communes est certes en hausse, + CHF 1,4 mio mais compte tenu de l'augmentation de la population + 2 %, le coût par habitant est comparable à celui de 2017.

Le budget prend en compte l'augmentation de l'IPC (L'indice de prix à la consommation) qui, à l'heure actuelle, devrait atteindre 0,5 % à la période de référence. Les statuts du personnel permettent au CODIR d'adapter les salaires sur la base de l'IPC (règlement du personnel, Art. 31).

Questions de la commission :

- 1) Page II 2ème paragraphe : la POL souhaite moderniser ses équipements. Quels sont les équipements concernés. Qu'est ce qui figure dans le budget de fonctionnement 2026 et le montant des investissements pour les années futures ?**

R : La notion d'équipement doit être comprise au sens large et recouvre plusieurs domaines : équipements individuels et collectifs, armement et matériel tactique, technologies et moyens de communication, mobilité, ainsi que les infrastructures numériques.

Une partie des renouvellements est déjà engagée, notamment :

- la transition vers l'électromobilité, dont le dernier lot du préavis couvrant cette législature est planifié pour 2026 ;*
- les infrastructures numériques, avec la refonte du site internet, la mise en place du Datacenter et l'évolution du programme Odyssée.*

D'autres projets ont été reportés dans le plan d'investissements, soit en raison de retards au niveau de l'OPV (par exemple l'introduction des bodycams), soit afin de mieux maîtriser l'évolution budgétaire (comme le renouvellement des radios Polycom ou l'introduction de smartphones professionnels pour les policiers afin de faciliter l'accès aux outils métiers). Ces projets ne pourront toutefois pas être différés indéfiniment.

Pour 2026, le budget de fonctionnement intègre déjà l'amortissement lié au renouvellement des appareils SAT (Surveillance Automatique du Trafic).

Enfin, l'introduction de nouveaux moyens de contrainte au sein de l'OPV (tels que les appareils à impulsion électrique) fera l'objet d'une analyse spécifique concernant leur mode d'attribution et leur financement. Par ailleurs, à l'instar des autres corps de police de l'OPV, des études seront lancées en vue de la modernisation de l'armement, notamment en ce qui concerne les aides à la visée et les bâtons tactiques.

Les appareils à impulsion électrique appelés plus communément les « tasers » sont en test actuellement à la gendarmerie. Les polices sont dans l'attente actuellement. Il manque encore la base légale définitive. Un programme d'introduction doit être encore fait ainsi que la formation. Le moment venu, un préavis séparé sera présenté au Conseil intercommunal. A plan des investissements, celui-ci figure sous la rubrique « bodycams ».

- 2) Page II : Sous-estimation des coûts des charges patronales du 2ème pilier. Quels sont les paramètres qui ont été omis et qui ont conduit à la sous-estimation (erreur de taux, nombre de collaborateurs soumis ... ?**

R : Une erreur s'est glissée dans le calcul de la déduction de coordination, celle-ci a été établie sur le montant prévu par la LPP (CHF 25'725.-) au lieu de celui applicable à la Caisse intercommunale de pension (CHF 14'700.-). De plus, la masse salariale des aspirants n'a pas été intégrée dans le calcul.

L'erreur est-elle systématique ? se trouve-t-elle dans tous les comptes 3040 dans les chapitres.

R : Cette erreur se retrouve dans l'ensemble des comptes relevant de la nature 3040, avec toutefois des écarts selon les sections comptables, puisque la masse salariale diffère d'une section à l'autre.

- 3) Page II dernier paragraphe. Comment va s'effectuer la mise en place de MCH2. Que comprend les honoraires informatiques (mise en place, programmation ... ?)**

R : La mise en place a débuté en mai 2025. Dans un premier temps, un tableau de conversion du plan

comptable MCH1 vers MCH2 a été élaboré, couvrant aussi bien les comptes de fonctionnement que ceux de bilan, conformément aux instructions du canton.

La prochaine étape consistera en des simulations de ventilation entre le programme salaires PCS (Proconcept) et le programme comptable (Citizen).

Par ailleurs, cette transition aura également un impact sur le programme de caisse (Omron- Aplitec), actuellement utilisé dans les trois postes de police et permettant le paiement par carte de crédit ou de débit.

Les honoraires informatiques concernent :

- L'accompagnement du service des Finances de la Ville de Renens et de l'entreprise T2i (Citizen) pour la création du budget 2027 en version MCH2 dans le programme comptable, incluant les vérifications et la recherche d'éventuelles erreurs de ventilation.
- L'accompagnement par Primetechnologies, comprenant notamment la création d'une plateforme de tests, les paramétrages nécessaires et la modification des numéros de comptes dans le programme des salaires.
- La mise en place d'une plateforme de tests pour le programme de caisse, avec la modification des numéros de comptes et les essais de bon fonctionnement.

Un commissaire s'est étonné qu'il n'y ait pas un seul prestataire informatique. A la création de Polouest c'était le cas mais, au fil des années, on s'est éloigné de ce principe. Ainsi, par exemple, on a eu un programme spécifique pour les RH.

4) Page II dernier paragraphe. Quelle est la différence de coût entre le nouvel et l'ancien uniforme ?

R : À ce jour, nous ne disposons pas encore des coûts définitifs, ceux-ci dépendant du volume des commandes. Le responsable de l'intendance étant en congé jusqu'au 25 août 2025, les bases de calcul seront transmises lors de la séance avec la Commission.

Le nouvel uniforme sera introduit progressivement entre 2026 et 2028 et il en est tenu compte dans le renouvellement actuel. La COGEST a reçu la liste des pièces du nouvel uniforme appelé « KEP » qui équippa tous les policiers de Suisse. Il remplacera l'uniforme « Unimatos » qui équipait uniquement les policiers romands et le Tessin. Le prix définitif dépendra de la quantité commandée. L'appel d'offres global est soumis au marché public. Le modèle des pantalons n'est pas encore défini. Vous trouverez, en annexe, le comparatif remis à la Commission.

5) Page III. Quelles sont les prestations fournies par l'officier de liaison à la SOPV ?

R : Conformément à l'art. 12 LOVP et à la convention du 6 novembre 2024 conclue entre les membres de la Direction opérationnelle au sens de l'art. 20 LOPV, l'officier détaché auprès de la Police cantonale vaudoise (PCV) a pour mission principale de représenter les polices communales (PolCom) dans l'évaluation des risques, l'appréciation globale des événements, la planification des engagements, ainsi que d'assurer le relais d'information opérationnelle entre les différents corps de police.

Ses missions générales sont les suivantes :

- Garantir la liaison entre la PCV et des PolCom, en veillant à une circulation fluide, fiable et régulière de l'information ;
- Veiller à l'alignement des travaux menés sur les objectifs de la Direction opérationnelle (DO) ;

- Participer aux rapports et séances en lien avec les fonctions décrites ;
- Assurer l'échange d'information avec la CCPV en lien avec ses domaines d'activités.

Le poste recouvre deux domaines principaux : l'opérationnel et l'informatique.

Cet officier détaché, est mis à disposition par les polices régionales. Pour le budget 2026, c'est un officier de Polouest qui est mis à disposition et dont le salaire est pris en charge par les autres polices selon une clé de répartition (importance du corps de police).

6) Page 2a) Compte 6000.3092.00 Quels sont les postes pour lesquels un assessment est prévu en 2026 ? Par rapport à 2025 la différence est de - CHF 4'300.00. Combien y-a-t-il eu de postes ayant fait l'objet d'un assessment ?

R : De manière générale, tous les postes de cadre font l'objet d'un processus d'évaluation, dont l'ampleur varie en fonction de la responsabilité exercée.

En 2025, outre les dépenses habituelles, 10 assessments ont été prévus pour la sélection d'un chef OP, ainsi que pour pourvoir les postes éventuellement libérés en interne à la suite de cette nomination. Pour le budget 2026, 6 assessments ont été budgétés en vue du remplacement du chef PS et, le cas échéant, pour couvrir les effets de cascade liés aux mouvements internes.

Un assessment est composé de différents exercices, tâches, tests, jeux de rôles et entretiens de sélection. Comme indiqué dans la réponse du CODIR, les assessments sont adaptés en fonction du profil du poste à repourvoir, ainsi le prix unitaire de l'assessment est variable. Le budget est composé du cumul des prestations (cachet du comédien pour les jeux de rôle, honoraires des tests de personnalité, etc.)

7) Page 3 a) Compte 6001.3111.02. La COGEST souhaite avoir le détail du compte.

La COGEST a reçu le détail du compte. Elle constate qu'une économie de CHF 155'000.00 a été faite avec la renonciation à l'achat des smartphones Odyssée prévu dans le cadre du préavis 05/2019. Il a déjà été pris en compte le changement de TVA l'année prochaine à 8,8 %. Le projet Odyssée en lui-même continue à avancer.

8) Page 3 a) Compte 6001.3141. La COGEST souhaite avoir une explication sur ce montant provisionnel supprimé. Y-en-a-t-il d'autres, dans d'autres postes ?

R : Ce montant provisionnel concernait l'entretien des impenses de construction, en particulier les climatiseurs encore en fonction. Aucun entretien ni panne n'ayant été constatés depuis plusieurs années, il a été décidé, par mesure d'économie, de supprimer cette provision.

Le cas échéant, et en cas de besoin imprévu, la compétence financière déléguée au CODIR en début de législature pour les dépenses exceptionnelles et non budgétées sera activée.

Il n'existe pas d'autres montants de cette nature dans le budget 2026.

9) Page 3 a) Compte 6001.3151. La COGEST souhaite avoir le détail du compte.

La Cogest a reçu le détail du compte. Le montant budgété pour le projet du nouvel uniforme est de CHF 14'000.00.

- 10) Page 3 a) Compte 6001.3156. Quel matériel embarqué est-il considéré comme vieillissant ? quels sont les critères pour qualifier ce matériel comme vieillissant ?**

R : Il s'agit des batteries accessoires embarquées ainsi que de la remise en état des équipements prioritaires défectueux des anciens véhicules (rampes, feux bleus, etc.).

La durée d'utilisation de ce matériel dépasse 7 ans. Seul le matériel défectueux fait l'objet de réparations, tandis que le reste du renouvellement sera intégré au remplacement progressif des véhicules, dans le cadre de la transition vers l'électromobilité.

- 11) Page 4a) Compte 6002.3161.11. Il est fait mention d'un e-mail du 6.6.2026 ? n'y-a-t-il par erreur sur la date ? Quel a été le taux de l'augmentation du loyer en fonction de l'IPC ?**

R : Il s'agit effectivement d'une erreur, l'e-mail en question, daté du 6 juin 2025, portant sur une adaptation des charges. L'ancien indice s'élevait à 108.800 points, correspondant à un loyer annuel de CHF 729'732.–. Celui-ci est passé à 109.300 points, ce qui représente désormais un loyer annuel de CHF 732'864.–.

Cependant, l'adaptation la plus significative concerne les charges, restées inchangées depuis 2013, et qui ont été ajustées pour le budget 2026 sur la base des informations transmises par la gérance. Cela se traduit par une augmentation d'environ CHF 20'000.– pour les acomptes de chauffage et de CHF 18'000.– pour les frais accessoires.

À ce sujet, une entrevue a été sollicitée avec la Régie du Rhône ainsi qu'avec notre avocat, afin d'obtenir des précisions sur les explications fournies, respectivement sur les décomptes transmis à notre demande.

Le litige avec la gérance porte sur les charges 2013-2018. Le dernier décompte reçu est celui de 2023 ...

Un commissaire s'est demandé pourquoi Polouest n'était pas propriétaire de ses locaux. La réponse du CODIR, il y a eu des projets qui n'ont pas abouti. C'est une réflexion qui se poursuit.

- 12) Page 4a) Compte 6002.3163.01. L'acquisition d'une nouvelle génératrice s'avère nécessaire pour quelle raison ?**

R : La location d'une nouvelle génératrice a été nécessaire pour secourir l'infrastructure de recharge des véhicules électriques installée dans le garage de l'hôtel de police.

La précédente génératrice de 100 KVA avait été louée lors de la crise énergétique pour faire face en cas de défaut d'alimentation du bâtiment. Le préavis sur l'électromobilité prévoyait une génératrice de 400 KVA. Finalement c'est une génératrice plus petite de 250 KVA qui sera louée.

Le prix de location de l'armoire Feel eat est-il compris dans le prix des menus ou à la charge de l'employeur ?

R : Le coût de la location est pris en charge par l'employeur. Jusqu'au début de l'année 2025, une armoire proposant des produits frais et locaux était déjà mise à disposition des collaborateurs, la location étant incluse dans le prix des menus.

Suite à la faillite de la société prestataire, il a été nécessaire de trouver rapidement une solution de remplacement. La meilleure offre disponible à ce moment a été retenue.

- 13) Page 4a) Compte 6005.3193. La COGEST souhaite avoir la liste des cotisations figurant dans ce compte.**

La Cogest a reçu le détail du compte qui n'apporte aucun commentaire.

- 14) Page 7 a) Police administrative. Pourquoi le chapitre Police administrative est-il en baisse alors que l'an dernier, il a été expliqué à la COGEST que ce service connaissait une surcharge de travail vu les dossiers. Le compte 6050.3011.01 connaît une baisse de CHF 395'500.00 quels en sont les raisons ?**

R : Le montant des traitements pour 2025 est manifestement erroné.

L'effectif supplémentaire demandé lors du budget 2024 est bien là.

- 15) Page 8a) Quelle est la situation actuelle concernant les revenus ? Qu'est-ce qui justifie que le montant budgété soit inférieur à celui des comptes 2024 ?**

R : Certaines recettes, telles que les émoluments des appareils automatiques ou ceux liés aux commerces d'occasion, sont fluctuantes et difficiles à maîtriser. De plus, certaines patentes ou licences sont quinquennales, ce qui a également un impact sur le budget et les comptes.

Les montants budgétés reflètent la moyenne observée sur les comptes des dernières années. Pour plus de détails sur les écarts éventuels, se référer aux commentaires des comptes ad hoc en page 8b.

- 16) Page 10a) Compte 6122.4361.40 Pourquoi avoir maintenu en 2026, le même montant qu'au budget 2025 : CHF 200'000.00 contre CHF 115'797.45 dans les comptes 2024. Y-a-t-il toujours autant de dossiers de longue durée ou plus d'absences avec des indemnités journalières élevées.**

R : Il est très difficile de prévoir ce type de dossiers un an et demi à l'avance. Toutefois, la conclusion de l'assurance perte de gain maladie (IJM) ne datant que de juillet 2023, le manque de recul a conduit à maintenir pour 2026 le montant de CHF 200'000.-. Ce montant sera réévalué dans le cadre du budget 2027.

- 17) Est-il prévu une indexation du personnel dans le budget 2026 ?**

R : oui. Elle a été arrêtée à 0.5%. A ce jour (21.08.2025) l'IPC de septembre 2024 à juillet 2025 s'élève également à + 0.5%.

- 18) Page 14 Tableau des amortissements. Projet Odyssée Combien a-t-on déjà payé ? Si rien payé pourquoi a-t-on prévu des amortissements ?**

R : en 2025 le montant payé se monte à CHF 139'674.- Le montant total dépensé à ce jour se monte quant à lui à CHF 346'944.-.

- 19) Site Internet. Pourquoi l'amortissement n'est pas linéaire ?**

R : Il s'agit d'une erreur de plume.

En 2026, l'amortissement est de CHF 14'000.00 au lieu de CHF 15'000.00. Le total des amortissements pour la période 2025-2029 se monte ainsi à CHF 56'000.00.

Page 10b Compte 6120.4272

Un commissaire a souhaité avoir plus d'explications sur ce compte. Suite à la réhabilitation de places de parc liées à la fin de travaux, cela devrait procurer de nouvelles recettes comme l'arrivée de nouveaux horodateurs à Saint-Sulpice et Renens.

Discussions générales :

Débat de la commission :

Le budget 2026 ne fait pas exception aux exercices antérieurs quant à la budgétisation des recettes. La prudence est de mise car on souhaite plutôt « être déçu en bien ». La Commission partage l'avis du Codir, que le budget amende ne doit pas devenir un objectif de chiffres d'affaires à fixer aux agents. Elle estime cependant que les recettes liées à des émoluments en lien avec l'augmentation de l'activité devrait mieux l'évolution de celle-ci

La COGEST tient à souligner la qualité de la collaboration avec le CODIR et la direction de la Police de l'Ouest, caractérisée par une grande transparence et la remise des documents mis spontanément à disposition des commissaires.

Délibération :

La commission propose, à l'unanimité des membres présents, l'acceptation des conclusions du préavis no 7/2025 telles que présentées.

CONCLUSION

Le Conseil intercommunal

Vu le projet présenté par le Comité de Direction,

- Ouï le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

1. le budget 2026 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

PREND ACTE

1. du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2025 à 2033
2. du tableau de suivi des fonds de réserve
3. des tableaux des ETP (DO vs budgétés)
4. du tableau du coût par habitant
5. du tableau de la densité policière

Pour la COGEST de Polouest
Le président rapporteur

François Delaquis

Annexe : question no 4

		Unimatos	
2026	KEP		CHF 44.00
			CHF 41.00
			CHF 268.00
			CHF 231.00
			CHF 170.00
2027			CHF 42.00
			CHF 26.00
			CHF 138.00
2028			CHF 100.00
			CHF 89.00
		Pantalons → choix du modèle pas encore défini	